

## Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SMECRU : 10 mars 2020

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du Compte Administratif 2019
- 2- Approbation du Compte de Gestion 2019
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2019
- 4- Activités du SMECRU : plan de financement et programmation 2020
- 5- Vote du budget primitif 2020
- 6- Attribution du marché Observatoire de la qualité des eaux 2020-01
- 7- Autorisation donnée au Président de signer une convention de partenariat avec le CPIE-Bugey Genevois
- 8- Autorisation donnée au Président de signer une convention de partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable

Le point 8 est ajouté à l'ordre du jour en début de séance.

### Information :

- 1- Consultation sur le plan pluriannuel du Syndicat de Rivières les Usse (2021-2026)

### DELEGUES PRESENTS :

**Délégués titulaires** : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER.

### **Délégués suppléants :**

- Avec voix : Monsieur Guy PONTAROLLO.

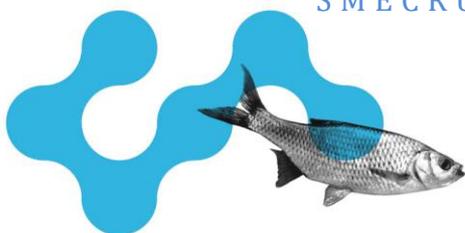
**DELEGUES EXCUSES** : Monsieur Aurélien GLANDUT (suppléant Monsieur Guy PONTAROLLO présent), Monsieur Frank GIBONI (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ), Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à Monsieur François RICHER).

**DELEGUES ABSENTS** : Monsieur Jean DOUE, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.

L'an deux mille vingt,

Le 10 mars 2020 à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SMECRU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil Municipal de la **mairie de Bassy**, sous la présidence de Monsieur **Christian BUNZ**.



Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité,  
Monsieur Jean-Louis VIDAL est désigné secrétaire de séance.

### 1/ Approbation du Compte Administratif 2019

Sections	Prévisions	Résultats antérieurs	Réalisations	Résultats cumulés	Reste à réaliser	Résultats cumulés
<b>Fonctionnement</b>						
Recettes	1 935 930,00	644 862,05	786 065,06	1 430 927,11		1 430 927,11
Dépenses	1 935 930,00		754 895,41	754 895,41		754 895,41
Résultat de fonctionnement	-	644 862,05	31 169,65	676 031,70	-	676 031,70
<b>Investissement</b>						
Recettes	2 517 799,00	45 063,65	1 227 012,06	1 272 075,71	196 600,00	1 468 675,71
Dépenses	2 517 799,00		1 359 947,37	1 359 947,37	135 200,00	1 495 147,37
Résultat d'investissement	-	45 063,65	- 132 935,31	- 87 871,66	61 400,00	- 26 471,66
Recettes	4 453 729,00	689 925,70	2 013 077,12	2 703 002,82	196 600,00	2 899 602,82
Dépenses	4 453 729,00	-	2 114 842,78	2 114 842,78	135 200,00	2 250 042,78
Résultat total	-	689 925,70	- 101 765,66	588 160,04	61 400,00	649 560,04

Le Compte Administratif présente les résultats (recettes – dépenses) pour chaque section : fonctionnement et investissement.

*Rappel : la majeure partie des actions du Contrat de Rivières sont classées en fonctionnement (cf Compte rendu CS du 25/03/2015). Ainsi :*

**L'excédent de fonctionnement (2009-2019) de 676 031,70 € s'explique par la somme :**

- Du **report des résultats des années antérieures (2014-2018)** à hauteur de **+644 862,05 €**,
- Du **résultat d'exécution de l'exercice (réalisations) de 31 169,65 €**.

**Le déficit d'investissement (2009-2019) de -26 471,66 € s'explique par :**

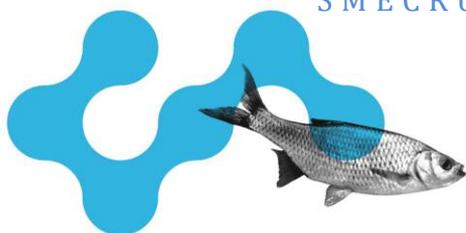
- Le **report des résultats des années antérieures (2015-2019)** à hauteur de **+45 063,65 €**
- Du **résultat d'exécution de l'exercice de -71 535,31 € (réalisations +(-132 935,37 € - restes à réaliser 61 400 €))**.

Le **résultat cumulé pour 2019** (investissement + fonctionnement + RAR 2018) totalisant un déficit de :  
**- 101 756,56 + 61 400 = - 40 365,66 €.**

Le **résultat cumulé pour 2009-2019 est de 647 425,70 €**

*Le niveau d'exécution pour 2019, bien qu'en deçà des prévisions mais reste conforme à la capacité d'exécution d'un nombre restreint de salariés : environ 3 / 3,5 ETP à temps pleins sur les missions techniques.*

*Par ailleurs, il est à noter qu'il n'existe pas de corrélation entre les montants des actions et le temps passé*



sur chacune d'elle.

Enfin, outre la mise en œuvre d'actions techniques, l'équipe salariée est également en charge de la coordination de plusieurs stratégies à l'échelle du bassin versant :

- travaux en zones humides en lien avec les collectivités (appui au montage de dossiers de subventions, appui à validation des études de définition des travaux...),
- foncières à compter de 2019 avec les communes,
- ressources en eau avec les usagers de l'eau (collectivités, agriculteurs, industries, Etat),
- invasives dans le cadre du projet INTERREG (cantons suisses, partenaires associatifs, PME)...

D'un point de vue financier, ces coordinations sont comptabilisées en charges de personnel et non en actions Contrat de Rivières.

**Le Président se retire de la séance pour l'approbation du compte administratif. Monsieur Jean-Yves Mâchard, premier Vice-Président est désigné comme Président.**

Après avoir débattu, le **Comité Syndical**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les résultats d'exécution constatés au Compte Administratif 2019.

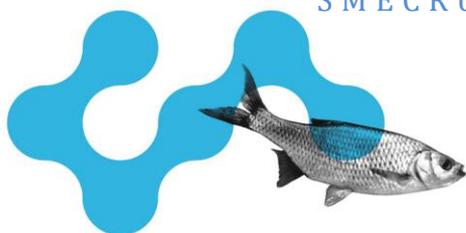
## 2/ Approbation du Compte de Gestion 2018

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le percepteur de Frangy-Seyssel. Le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usse,

Les élus du Comité Syndical sont amenés au cours de la séance à vérifier l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Receveur.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical** à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'année 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice,
- **DIT** que ce dernier n'appelle ni observation ni réserve.



### 3/ Affectation du résultat de fonctionnement

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice (Réalizations)</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	31 169,65 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	644 862,05 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	676 031,70 €
<b>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-87 871,66 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b> Besoin de financement Excédent de financement (1)	61 400,00 €
<b>F Besoin de financement</b> = D + E	-26 471,66 €
<b>AFFECTATION = C</b> = G + H	
<b>G 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	27 000,00 €
<b>H 2) Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	649 031,70 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

Le principe de l'affectation du résultat consiste en :

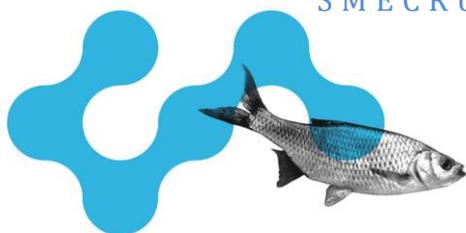
- La couverture par la section de fonctionnement des déficits cumulés d'investissement de l'année 2019 (-26 471,66 €).

Le solde de l'excédent de fonctionnement 2019 sera reporté en totalité (soit pour la somme de 649 031,70€) en recette de fonctionnement à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2019.

Jean-Yves Mâchard indique que logiquement il faudrait affecter 26 471 € et non arrondir à 27 000 €. L'assemblée confirme les dires de Jean-Yves Mâchard mais ne demande pas l'application de la remarque.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical**, à l'unanimité :

**-DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020, comme présenté ci-dessus.



## 4/ Programmation des activités 2020

Le Président rappelle que le Syndicat de Rivières est en cours de modifications statutaire et que courant 2020, il sera compétent :

- sur les missions composant la compétence GEMAPI, définies aux items 1°, 2°, 5°, 8°,
- et sur les missions répondant aux compétences complémentaires pour la mise en œuvre de la GEMAPI, à savoir les items 6°, 7°, 11°, 12°

de l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

Ainsi, le syndicat aura pour objet de concourir à la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau, dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, à l'Agence de l'Eau, ainsi qu'aux Maires et au Préfet. Il concourra également à la préservation et à la valorisation de la biodiversité et du patrimoine lié à l'eau.

Le Président précise que les actions inscrites dans la programmation des activités 2020 sont composées :

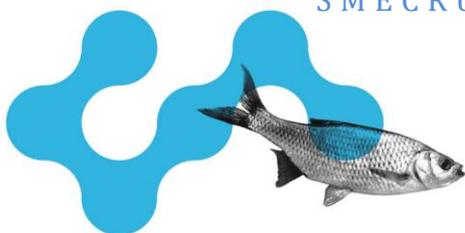
- d'actions inscrites dans le Contrat de Rivières des Usse (2014-2019) non finalisées à ce jour et pour lesquelles, le Syndicat a sollicité l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, conformément aux engagements de ces derniers : délibération n°2013-374 de la Commission des Aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse du 5 décembre 2013, délibération n°2014-0051 de la Commission Permanente du Conseil Général de la Haute Savoie du 20 janvier 2014, délibération n°13-08-697 de la Commission Permanente du Conseil Régional Rhône Alpes du 20 décembre 2013,
- d'actions relatives à la mise en œuvre du programme NATURA 2000 sous financement européen,
- d'actions inscrites au programme STOP INVASIVES bénéficiant de financements publics notamment européen, du Conseil Départemental,
- d'actions inscrites au Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes (2020-2024) aidé par le Département (délibération n°CP-2020-0035 de la Commission Permanente du Conseil Général de la Haute Savoie du 6 janvier 2020,
- d'actions non inscrites dans l'un des programmes de financement cités ci-avant mais étant stratégique pour le Syndicat de Rivières et ses activités futures (actions en orange dans le tableau).

Le tableau ci-après présente les activités 2020 du Syndicat de Rivières et la répartition des missions entre les postes.

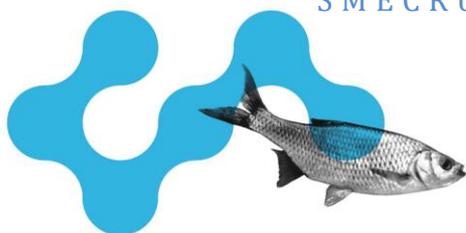
NB : « **P** » désigne l'agent qui **pilote l'action**, « **C** » désigne **contributeur** cela correspond à l'agent ou aux agents qui contribue -ent à la **réalisation de l'action**.

Le tableau ci-après présente les actions retenues et validées par l'Assemblée pour l'année 2020.

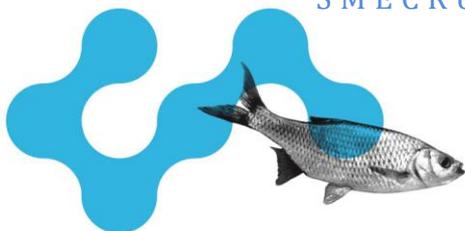
Dans le tableau ne sont indiquées que les actions retenues par l'Assemblée et notamment les actions de priorités 1 pour celles non inscrites à l'un des programmes de financement en cours. Pour le détail cf point 5 / Vote du budget primitif.



Programmation des activités 2020 du Syndicat de Rivières les Usages									
Objectifs de l'année N	Outils	ETP en charge de l'action -Pilote (P) -Contributeur (C)	Responsable structure	Technicien zone humide / patrimoine / Natura 2000	Technicien Rivières	Technicien PGRE / Observatoires	Technicien CTENS, animation territoriale	Responsable administratif et financier	Montant inscrit pour 2020
<b>Mission A- Construction de la stratégie globale 2020-2026</b>									
Action 1	Finalisation de la prise de compétence GEMAPI et Items complémentaires. Montage, dépôt du dossier de labellisation.	Pilotage de la structure	6 613	P					C
Action 2	Bilan du Contrat de Rivières évaluation des 6 dernières années sur les plans financier, technique, de gouvernance...	Queue de Contrat de Rivières	59 832	P	C	C	C		C
Action 3	Définition, co-construction et validation par le <b>Comité Syndical du programme pluriannuel du Syndicat de Rivières 2021-2026</b> . Détermination de la nouvelle enveloppe de cotisation	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)	P	C	C	C		C
Action 4	Définition, co-construction et validation par le <b>Comité de Rivières (tous les usagers de l'eau) du Contrat Global Agence de l'eau (2021-2023)</b> . Ecriture des fiches-actions, dépôt du dossier	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)	P	C	C	C		C
Action 5	Actualisation de la DIG pour 2020	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)	C		P			
Action 6	<b>Renouvellement de la DIG pour 2021-2026</b>	<b>Hors Contrat de Rivières</b>	<b>30 000</b>	<b>C</b>	<b>C</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>C</b>	
<b>Mission B - Volet Zones humides Mise en œuvre de la stratégie</b>									
Action 1	Actions de communication et de sensibilisation aux ZH	Queue de Contrat de Rivières	7 816		P				
Action 2	Veille projet et Document d'urbanisme, suivre les mesures compensatoires	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)		P				
Action 3	Cohérence démarche ZH : développer le réseau d'acteurs autour des ZH, chef de fil SMECRU : vuache, salève, plateau des bornes	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)		P				
Action 4	Conciliation des usages : renforcement partenariats agricoles, chasse, pêche, tourisme	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)		P				
Action 5	Stratégie foncière zones humides : animation foncière sur les ZH à restaurer et stratégie globale SMECRU	Queue de Contrat de Rivières	13 600		P				
Action 6	<b>Appel à projet : biodiversité Agence de l'eau pr la ZH de Seyssel</b>	<b>Hors Contrat de Rivières</b>	<b>18 000</b>		<b>P</b>				
Action 7	Projets restauration ZH : travaux en mo déléguée pour 2019 (Sappey Marais Mouilles + Allonzier ZH Nord)	Queue de Contrat de Rivières	40 794		P				
Action 8	<b>Autres travaux ZH suite au transfert de compétence GEMAPI</b>	<b>Hors Contrat de Rivières</b>	<b>93 285</b>		<b>P</b>				
Action 9	Etude : Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH)	Hors Contrat de Rivières	40 215		P				
Action 10	Diagnostic DIALOGUE	Queue de Contrat de Rivières	14 070		P				

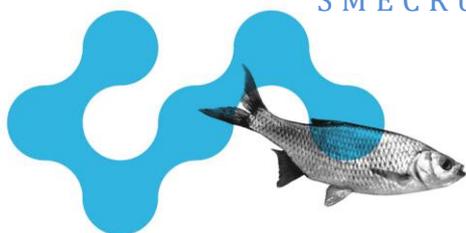


Mission C - Stratégie foncière Espace de Liberté									
Action 1	Sensibiliser les élus aux achats fonciers + stratégie d'acquisition	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)		C	C			
Action 2	Diagnostic foncier en vue du montage du dossier de DUP	Queue de Contrat de Rivières	22 050						
Action 3	Animation foncière sur aval des UsseS	Queue de Contrat de Rivières	32 880		P				
Action 4	Animation foncière sur la Gravelière	Hors Contrat de Rivières	7 138			P			
Action 5	Animation foncière sur Plaine de Bonlieu Contamine (DF1-DF2, DF4)	Queue de Contrat de Rivières	12 000						
Action 5 Bis	Achat terrain sur Plaine de Bonlieu Contamine (DF1-DF2, DF4)	Queue de Contrat de Rivières	100 000						
Mission D - Valorisation du patrimoine lié à l'eau									
Action 1	Bain de la Caille : Finalisation traitement paysager	Queue de Contrat de Rivières	29 000		P				
Action 2	Bain de la Caille : Autres travaux	Hors Contrat de Rivières	11 000		P				
Action 3	Regonfle : Finalisation projet, accompagnement de la commune	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste) hors maîtrise d'ouvrage SMECRU		P				
Mission E - Volet Hydromorphologie et dynamique fluviale									
Action 1	Plan de gestion des matériaux solides sur le bassin versant des UsseS : établissement d'une nouvelle stratégie d'intervention sur les matériaux solides et l'hydromorphologie du bassin - Intégré dans le contrat global	Hors Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)			P			
Action 2	Accompagnement du CD74 dans les travaux liés à la gestion des matériaux solides et à la protection de berge : suivi et accompagnement dans la réalisation des dossiers réglementaires et lors des chantiers du CD74 sur les UsseS	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)			P			
Action 3	Restauration hydromorphologique du lit des UsseS en plaine de Bonlieu (DF4) : étude	Queue de Contrat de Rivières	7 200			P			
Action 3 Bis	Restauration hydromorphologique du lit des UsseS en plaine de Bonlieu (DF4) : maîtrise d'œuvre et travaux	Queue de Contrat de Rivières	138 000			P			



Mission F - Volet Continuité écologique									
Action 1	Travaux de restauration de la continuité écologique Férande (CONT 4) : -finalisation et réception des travaux -clôture administrative de l'action	Queue de Contrat de Rivières	42 000			P			C
Action 2	Travaux de restauration de la continuité écologique de Chosal et Pesse-Vieille (CONT1) : -clôture administrative de l'action	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)			P			6
Action 3	Travaux de restauration de la continuité écologique des Petites Ussees à Buidon (650) (CONT 3) : -finalisation et réception des travaux -clôture administrative de l'action	Queue de Contrat de Rivières	12 472			P			
Action 4	Travaux de restauration de la continuité écologique des Petites Ussees aux Choseaux (648) (CONT3) : -réalisation des travaux -suivi de chantier	Queue de Contrat de Rivières	58 467			P	C		
Action 5	Restauration de la continuité écologiques sur le Fornant : réunion avec l'ensemble des parties concernées, techniques, financeurs et administratifs Incluant propositions d'action	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)			P	C		
Action 6	Finalisation action Chatel (CONT2)	Queue de Contrat de Rivières	720			P	C		
Action 7	Restauration de la continuité écologiques sur 3 ouvrages sur les Ussees et un piège à embâcle (CONT 5) et piège à embacle (RISQ 1) : -réunion de COPIL pour définir les suites à donner aux études réalisées dans le cadre des FA VB1.1.CONT5 et RISQ1 -lancement de la MOE pour la réalisation des travaux	Queue de Contrat de Rivières	42 000			P	C		
Mission G - Observatoire des cours d'eau et suivi des actions du syndicat									
Action 1	Suivi de l'évolution des sites d'intervention du syndicat : évolution des sites aménager ou pour restaurer : -continuité écologique : Chatel, Petites Ussees, Férande, Chosal, - gestion sédimentaire, - autres sites de travaux (abreuvoirs, etc.).	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)			P	2		
Action 2	Bilan de l'évolution du bassin entre 2015 et 2019 par interprétation LIDAR (GM1 et GM2) : -acquisition LIDAR, analyse et interprétation des évolutions 2015-2019	Queue de Contrat de Rivières	37 200			P			
Action 3	Observatoire de la qualité des cours d'eau : lancement du marché, analyses offres, suivi financier et technique, réunions	Queue de Contrat de Rivières	190 960				P		
Action 4	Observatoire des peuplements piscicoles (PH1 et PH2) : suivi technique avec la fédération de pêche	Queue de Contrat de Rivières	88 732			C	P		
Mission H - Gestion de la ripisylve et des habitats des cours d'eau									
Action 1	Gestion des boisements de berges et des bois morts (PGBB) : -établissement d'un diagnostic et d'un plan de gestion des boisements de berges et du bois mort, - lancement du marché pluriannuel	Hors Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)			P	C		
Action 2	Travaux sur les boisements de berges et bois morts 2020 : inspections et suivi de chantier dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre du CR des Ussees	Queue de Contrat de Rivières	100 000			P	C		
Mission I - INTERREG									
Action 1	Plan de gestion EEE : établissement d'un diagnostic et d'un plan de gestion des EEE + lancement du marché pluriannuel	INTERREG	72 000			P	C		
Action 2	Travaux	INTERREG	60 000			P			
Action 3	Co-financement sur fonds propres	INTERREG	30 000			P			
Action 4	Communication/ sensibilisation	INTERREG	30 000			P			
Action 5	Inspection et suivi des chantiers réalisés dans le cadre du Contrat de Rivières	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)			P			

Mission J - Plan de Gestion de la Ressource en Eau									
Action 1	Animation territoriale : animer, suivre les projets inscrits au PGRE (entretien avec les mo en début et fin d'année) Animation, organisation de 1 COTECH et 1 COPIL PGRE	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)	C			P		
Action 2	Suivi des débits sur le terrain en période d'étiage Participation au comité sécheresse + courrier au besoin	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)	C			P		
Action 3	Observatoire des débits et des prélèvements (OB.VP)	Queue de Contrat de Rivières	81 452	C			P		
Action 4	Suivi des études liées à la ressource en eau hors maîtrise d'ouvrage Syndicat : -suivi des 17 diagnostics sur la CCUR (2020)	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)	C			P		
Action 5	Schéma Territorial de la Ressource en eau (VP1) : finalisation de la PHASE 1	Queue de Contrat de Rivières	24 578	C			P		
Action 6	Concertation citoyenne : organisation et tenue du COPIL de validation des projets citoyen, recherche de financement pour le projets aidés (2020)	Queue de Contrat de Rivières	14 575	C					
Action 7	Création d'outils de communication à destination des citoyens (SENS 2)	Queue de Contrat de Rivières	11 000						
Action 8	Appel à projets film sur le manque d'eau : petits films d'animation sur le manque d'eau" auprès des écoles du BV des Ussees"	Queue de Contrat de Rivières	rattaché action communication				P		
Action 9	Appel à projets Agence de l'Eau matériel économisé en eau (2020) pour le compte des maîtres d'ouvrage compétents en AEP	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)				P		
Action 10	Communiquer et sensibiliser sur le manque d'eau auprès des élus, animations grands publics	Queue de Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)	P					
Mission K - Mission GEMAPI									
Action 1	Etude de modélisation Q100 sur les principaux cours d'eau du bassin versant complémentaire à l'EDL existant	Hors Contrat de Rivières	34 200				P		
Mission L - Communication et sensibilisation habitants, élus, scolaire									
Action 1	Classes d'Eau des Ussees : -finalisation document support -communiquer sur le dispositif auprès des écoles, former les profs à l'utilisation de l'outil pédagogique, participer aux réunions de restitution des Classes d'eau, suivi de la mise en oeuvre des Classes d'eau et conventions écoles + associations	Queue de Contrat de Rivières	13 628	C				P	
Action 2	Communication, sensibilisation auprès des habitants	Queue de Contrat de Rivières	36 470	P	C	C	C	P	C
Action 3	Communication, sensibilisation auprès des habitants : établir un nouveau marché de communication, coordonner la réalisation de 2 semestriels, articles dans les journaux locaux et sites internet	Hors Contrat de Rivières	10 571	P	C	C	C	P	C
Action 4	Formations des nouveaux élus :	Hors Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)	P	C	C	C	C	C
Action 5	Film Chosal	Queue de Contrat de Rivières	4 590				P		



Mission M - Relations, concertation, appuis technique aux riverains, usagers, acteurs du territoire, collectivités									
Action 1	Appui technique à l'ensemble des usagers : rescencement des désordres en rivières, communication sur les démarches à entreprendre pour la réalisation de travaux, gemapi, suivi procédure et travaux relatifs à la gemapi...	Hors Contrat de Rivières	Régie (cf coût poste)	C	C	C	C	C	
Mission N - Natura 2000									
Action 1	Animation du DOCOB	NATURA 2000	16 500		P				
Action 2	Révision du DOCOB et extension du site	NATURA 2000	30 000		P				
Action 3	Friche a molinie + plaque ecrevisse + autres prestations	NATURA 2000	6 950		P				
Mission O - CTENS Plateau des Bornes									
Action 1	Pilotage et animation CTENS	CTENS	302 656	P				P	
Mission P - Participation vie de la structure									
Action 1	Gouvernance de la structure : organiser, animer les instances de décisions du syndicat (Bureaux, Comités Syndicaux, Comité de Rivières) et assurer le lien avec l'équipe technique (réunions équipes)	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)	P	C	C	C	C	C
Action 2	Accompagnement de l'équipe sur les dossiers techniques, administratifs, financier	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)	P	C	C	C	C	C
Action 3	Animation territorial (TK, financier, institutionnel) : lien avec les DGS, partenaires financiers et institutionnels	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)	P					
Action 4	Animation territorial élus : retour auprès des EPCI + réunion avec Maires	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)	P					
Action 5	Gestion comptable et financière de la structure ANALYTIQUE : gestion des conventions (délégation de compétence, prestation de services...) / appels à cotisation, bilans financiers annuels et final	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)	C					P
Action 6	Gestion comptable et financière de la structure : - suivi comptable de la structure via la comptabilité analytique (élaboration budget, suivi des réalisations, élaboration des bilans comptables annuels et final - suivi et execution des opérations : gestion des subventions, paiement des factures relatives aux opérations, suivi et execution des marchés	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)	C					P
Action 7	Ressources humaines : - assurer le suivi de carrière en lien avec le CDG - suivi des formations - gérer le suivi des arrêts (CIGAC, assurance statutaire, CPAM), des congés	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)						P
Action 8	Fonctionnement de la structure : -établissement des paies -réception et traitement des courriers / appel téléphonique -suivi courrier / délibération Préfecture -paiement des factures de frais de structure -constituer le registre des délibérations	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)						P
Action 9	Logistique de la structure : suivre les consommables y compris véhicules, consulter les fournisseurs (achat véhicule) appui à l'organisation, la réalisation et le suivi des réunions	Pilotage de la structure	Régie (cf coût poste)	P					C
Action 10	Monter en compétences, 2j/an	Pilotage de la structure		C	C	C	C	C	C
Action 11	Postes : -responsable structure -technicien rivières -technicien zone humides/patrimoine -technicien PGRE/ observatoires -technicien CTENS / animation territoriale -comptable	Pilotage de la structure	239 000						
Action 12	Divers achats (patrimoine) -véhicules, -matériel de bureau et informatique, -logiciels, -débimètre	Pilotage de la structure	57 500						

Louis Chaumontet s'interroge que le contenu des actions RISQ 1 et CONT 5.

Christian BUNZ lui explique que :

- l'action RISQ 1 vise la mise en place d'un piège à embâcles en aval du pont des Douattes et en amont du verrou de Serrasson. Il prendra sans doute la forme d'un peigne dont le rôle sera de stopper les bois morts pour éviter que ces derniers ne viennent s'accumuler en aval au niveau du verrou,
- L'action CONT 5 vise à effacer 3 seuils. Le premier sur la commune de Musièges en amont du Pont des Douattes, le second également sur Musièges à l'amont de la confluence avec le Fornant à l'aval de la ZA des Bonnets et le troisième sur Frangy mis en place lors de la déviation de Frangy. Ce dernier consiste en un passage à gué.

Louis Chaumontet alerte sur la nécessité de ne pas enlever des seuils qui seraient franchissables et qui rendraient par ailleurs certains services.

Jean-Louis VIDAL note l'importance dans le prochain programme pluriannuel de communiquer sur les aspects techniques : pourquoi l'action est menée, pour quel objectif...

Jean-Yves Mâchard souligne la difficulté de faire comprendre le contenu de certaines actions techniques. Il cite l'exemple de la définition de l'Espace de Liberté.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical, à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la programmation des activités 2020 du Syndicat de Rivières et le plan de financement présenté en séance,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions notamment auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Haute Savoie et de l'Etat... pour ces opérations,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente.

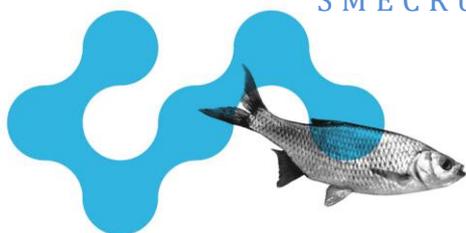
## 5/ Vote du Budget Primitif 2020

### Rappels des hypothèses débattues lors du DOB du 13 février 2020 :

- o [Contexte général pour l'année 2020 :](#)

2020 est une année charnière pour le Syndicat de Rivières :

- Le Contrat de Rivières, principal outil technique et financier du Syndicat, sur lequel ont été calculées les cotisations des EPCI membres en 2014, est arrivé à échéance le 31 décembre 2019,
- Conformément aux engagements pris, vis-à-vis des financeurs en 2014, le Syndicat de Rivières a lancé la réalisation d'une étude bilan-évaluation du Contrat de Rivières (2014-2019). Cette étude sera finalisée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020. Pendant la durée de l'étude et dans l'attente des



résultats de cette dernière, l'Agence de l'eau (plus gros financeur du Syndicat) a précisé qu'elle n'apporterait pas de financement sur des actions nouvelles proposées par le Syndicat autre que les subventions sur les postes (dépôt décembre 2019),

- Tout/e définition / montage d'un éventuel Contrat de Global (nouveau nom pour les Contrats de Rivières) avec l'Agence de l'eau ne sera décidé qu'à la lumière des résultats de l'étude-bilan évaluation, ainsi que des priorités du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2021-2026) et du Programme de Mesures (PdM). Dans l'éventualité où l'Agence de l'eau valide la nécessité d'une nouvelle contractualisation avec le Syndicat de Rivières, cette dernière ne pourra intervenir au plus tôt qu'en mars 2021 (cf propos tenus par l'Agence de l'Eau lors du Comité de Rivières du 23 janvier 2020),
- Au regard de l'incertitude sur le devenir du Syndicat, entre fin 2017 et septembre 2019, la définition et la planification du programme pluriannuel de 6 ans n'ont pas pu être définies, ni validées en 2019. L'année 2020 sera donc consacrée à sa définition et sa validation par l'assemblée délibérante du Syndicat (le détail du retroplanning validé par le Bureau le 7 février 2020, cf annexe). Conformément à la modification statutaire en point 1 de la présente « Le montant des contributions est voté annuellement par le comité syndical, sur la base d'un programme pluriannuel d'actions établi pour le mandat ».

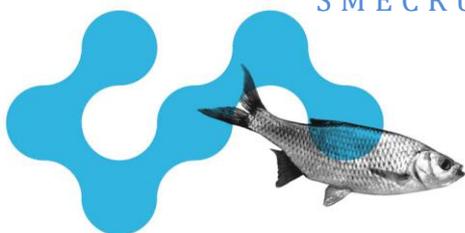
o [Interventions 2020 : priorisation de certaines actions du Contrat de Rivières :](#)

**Actions stratégiques pour le Syndicat de Rivières :**

L'année 2020 sera marquée, par 6 actions stratégiques pour l'avenir du Syndicat de Rivières :

1. **Novembre 2019 à octobre 2020** : La réalisation de l'étude bilan-évaluation du Contrat de Rivières qui permettra de dresser les points forts, les points faibles des 6 dernières années (d'un point de vue technique, financier, de gouvernance ...),
2. **Janvier 2020 à septembre 2020** : La validation par le Comité Syndical du Syndicat de Rivières du programme pluriannuel 2021-2026. Ce programme pluriannuel listera l'ensemble des actions pouvant être menées par le Syndicat sur la durée 2021-2026. Il sera défini en concertation entre les techniciens et le Comité Syndical. Ce programme pluriannuel permettra d'évaluer les cotisations des EPCI membres pour la période 2021-2026. (le planning et de la méthodologie validé par le Bureau du 07 février 2020, cf annexe),
3. **Janvier 2020 à décembre 2020** : La finalisation de l'évolution statutaire du Syndicat de rivières (cf point 1 du présent document). Le dépôt du dossier pour obtention de la labellisation EPAGE.
4. **Avril 2020 à octobre 2020** : Le renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Générale (DIG)<sup>1</sup>. Validée en 2014 pour 6 ans, cette procédure doit faire l'objet d'une actualisation en 2020, puis de la définition d'un nouveau document couvrant la période 2021-2026,
5. **Novembre 2020 à XX 2020** : La définition d'un éventuel Contrat Global de 3 ans avec l'AERMC. Contrat conditionné aux résultats de l'étude de bilan ainsi que des priorités du SDAGE (cf explication avant),

<sup>1</sup> Il s'agit une procédure instituée par la Loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant notamment l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, parfois en cas de carence des propriétaires.



**Actions techniques hors actions inscrites dans le Contrat de Rivières et évaluation de l'impact financier sur le budget primitif 2020 :**

**Mission A- Construction de la stratégie globale 2020-2026**

● Renouvellement de la DIG pour la période 2021-2026 :

Le contenu du futur programme pluriannuel comprendra des actions qui nécessiteront l'élaboration d'une nouvelle DIG pour la période 2021-2026.

Ont été inscrits au budget :

Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Renouvellement de la DIG pour 2021-2026	30 000	Non connu	30 000	1	1

**Mission B - Volet Zones humides Mise en œuvre de la stratégie**

● Appel à projet biodiversité :

L'Agence de l'Eau lance un appel à projet « biodiversité ». Le Syndicat de Rivières souhaiterait y répondre. Le projet concernerait la réalisation d'un plan de gestion pour la zone humide « grenouilles de Seyssel » située en amont du Pont de Bassy, en rive gauche des Ussees.

Ce projet serait mené en partenariat avec la CNR pour la partie travaux.

Ont été inscrits au budget :

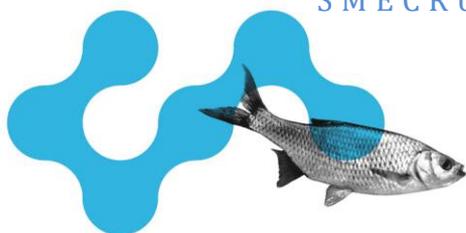
Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Appel à projet : biodiversité Agence de l'eau pr la ZH de Seyssel	18 000	70%	5 400	1	1

● Travaux en zones humides issus du transfert de compétence de la GEMAPI :

Une fois le transfert de la compétence GEMAPI arrêté par la Préfecture, le Syndicat de Rivières récupérera les charges et recettes liées aux travaux en cours sur les zones humides inscrites dans le Contrat de Rivières. Ces travaux sont avant transfert de compétence sous maîtrise d'ouvrage des EPCI membres ou communes du bassin versant.

Ont été inscrits au budget :

Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Autres travaux ZH suite au transfert de compétence GEMAPI	93 285 * *hors ZH Groisy	70%	18 657	1	1



🟢 Mise en œuvre d'actions du Plan de Gestion Stratégique Zones Humides :  
Durant toute l'année 2019, le Syndicat de Rivières a missionné Asters pour la réalisation d'un plan de gestion stratégique des zones humides des Usse.  
Ce plan, d'une durée de 6 ans, doit permettre d'asseoir une politique interventionnisme en matière de restauration de zones humides et de répondre aux grands enjeux du territoire, à savoir : le manque d'eau, l'adaptation des pratiques agricoles, l'adaptation au changement climatique et l'aménagement durable du territoire.  
Ce plan de gestion a été divisé en 3 phases dont la dernière est présente pour partie ci-après. En effet, la finalité de cette étude est d'obtenir un programme d'action « zone humide », dans la continuité du Contrat de Rivières<sup>2</sup>.

Ce programme d'action est composé d'actions ponctuelles et transversales, organisé autour de 4 axes avec un objectif de se concentrer sur **15 zones humide** au total :

- Axe 1 – Suivi du programme d'action,
- Axe 2 – Elaboration de documents de gestion sur 10 zones humides prioritaires et mise en œuvre de la restauration,
- Axe 3 – Mise en œuvre de mesures de restauration ponctuelle pour améliorer le fonctionnement écologique de 5 zones humides prioritaires,
- Axe 4 – Actions transversales structurantes.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le lancement dès 2020 de certaines actions de ce plan de gestion, à savoir :

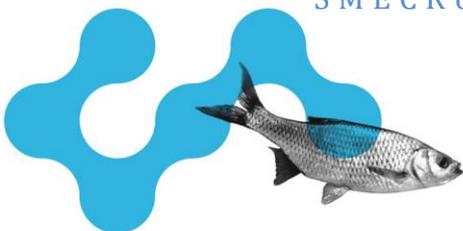
- **Proposition d'une étude préliminaire et de faisabilité dans le secteur des bois de Chêne-en-Semine / St Germain sur Rhône** : en effet, suite aux dires d'experts lors des réunions de comité technique, il est apparu la nécessité de s'intéresser à ces bois qui regorgeraient de zones humides aujourd'hui disparues et ne remplissant pas leur rôle hydraulique. L'étude viserait à définir les contours de possibles interventions, soit en proposant une gestion forestière plus durable prenant en compte ces milieux aquatiques, soit en proposant des secteurs à rouvrir pour retrouver des milieux de marais. Cette étude peut être menée par le SMECRU, en collaboration avec la CCUR et son service environnement. A la suite de l'étude, les résultats pourront être étudiés et portés par l'entité compétente.  
Ainsi, il est proposé au comité syndical de débattre sur cette proposition.

---

<sup>2</sup> Rappel sur l'état d'avancement des actions ZH dans le cadre du Contrat de Rivières :

**Sur les 14 notices de gestion réalisées par le SMECRU :**

- 4 sur CCFU en maîtrise d'ouvrage CCFU → travaux de restauration en cours
- 2 sur CCPC en délégation de maîtrise d'ouvrage au SMECRU → travaux de restauration en cours
- 1 sur CCPC en cours de validation
- 2 sur CCUR en maîtrise d'ouvrage CCUR → travaux de restauration en cours (pas de travaux prévus en 2019)
- 5 sur CCUR en cours de validation



Ont été inscrits au budget :

Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Mise en œuvre du PGSZH : étude secteur bois Chêne en Semine	10 000	Non connu	10 000	2	2

- **Proposition de mise à jour de l'inventaire département des ZH** : bien que l'inventaire départemental des ZH existe, il n'est pas exhaustif et les porteurs de projets se heurtent à la découverte de zones humides lors des phases AVP et PRO des projets d'aménagement. L'inventaire n'a pas de portée réglementaire, mais alerte sur la présence effective de ZH. Il est donc proposé d'améliorer sa connaissance, en se focalisant sur les secteurs peu prospectés et sur ceux dont les habitants et usagers ont connaissance et qui ne sont pas encore répertoriés. Pour cette mise à jour, il est envisagé d'avoir recours à un prestataire pour effectuer des sondages de terrain et des états des lieux des nouveaux sites, et d'avoir en complément, recours à une enquête auprès de personnes ressources qui ont connaissance de zones humides disparues.

Ont été inscrits au budget :

Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Mise en œuvre du PGSZH : Actualisation inventaire	7 300	Non connu	7 300	2	2

- **Valider les 15 sites de zones humides prioritaires** : les résultats de l'étude ont permis de retenir 15 sites de zones humides avec un fort enjeu hydrologique pour répondre au besoin d'améliorer la ressource en eau. Ces 15 sites ne font pas l'objet de projet de restauration et le SMECRU deviendra le maître d'ouvrage dans le cadre de la GEMAPI.

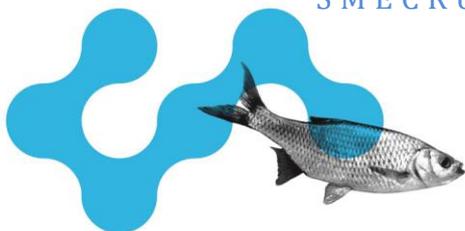
Ces 15 sites sont présents dans le document de séance (diapo de 11 à 25) et sont divisés en deux catégories :

- **10 ZH pour lesquelles il faut un document de gestion → 33 440€ TTC via le marché avec Asters (tranche optionnelle)**

- **5 ZH qui n'ont pas besoin de document de gestion, seulement d'adaptation de pratiques et de travaux légers**

Ainsi, il est proposé au comité syndical de débattre et de valider la liste de ces 15 sites prioritaires en sachant que :

- pour 10 d'entre eux, il faut réaliser la phase de diagnostic et obtenir un document de gestion. Ce document sera remis par Asters fin d'année 2020 et à partir de là, les



estimations financières et techniques seront connues et pourront être délibérées.

- pour les 5 autres sites, il peut être envisagé des travaux de restauration légers et de l'accompagnement individualisé auprès des agriculteurs volontaires.

Ont été inscrits au budget :

Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Mise en œuvre du PGSZH : Réalisation de 10 notices de gestion	33 440	70%	10 032	2	2

Le Président indique que plusieurs travaux de restauration des zones humides issus du Contrat de Rivières n'ont à ce jour, pas encore été engagés. Il propose que le Syndicat avance sur les actions du Contrat de Rivières, avant de lancer de nouvelles notices de gestion.

- **Conciliation usage agricole** : avoir recours à des outils pour mieux adapter les pratiques agricoles en zones humides (exemple : diagnostic DIALOGUE)

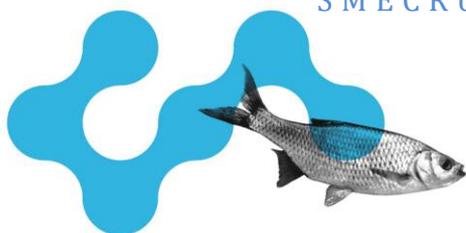
Ont été inscrits au budget :

Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Mise en œuvre du PGSZH : Conciliation des usages	18 000	Non connu	18 000	2	2

- **Outil de communication auprès du public cible** : enveloppe complémentaire destinée à communiquer sur les zones humides

Ont été inscrits au budget :

Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Mise en œuvre du PGSZH : conciliation usage agricole	7 200	Non connu	7 200	3	3



## Mission D - Valorisation du patrimoine lié à l'eau

Travaux complémentaires Bains de la Caille

Cette action vise à continuer les travaux de traitement paysager engagés en 2019.

Ont été inscrits au budget :

Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Bain de la Caille : travaux complémentaire	11 000	0 %	11 000	1	1

Le Président précise que les travaux engagés sur les Bains de la Caille n'ont pas pu être menés avec des subventions publiques notamment celle du Département dans le cadre d'un Contrat de Site. Le Conseil Départemental considère que le projet d'ensemble construit par le Syndicat de Rivières, n'a pas été pas partagé et validé par l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés (communes et intercommunalité). Cependant, le Président souligne qu'il était important d'amorcer des travaux pour lancer une dynamique sur le terrain.

Patrick BLONDET valide ce propos.

Enfin, le Président indique qu'une dernière session de travaux de traitement paysager est programmée les 16-17 et 18 mars prochain avec la présence d'une centaine de jeunes de l'école HEPIA. Compte tenu du fait que le printemps arrive et que les végétaux vont pousser, il était impossible de décaler à plus tard cette intervention.

François RICHER alerte sur les risques d'éboulement sur le site.

Le Président dit en être conscient.

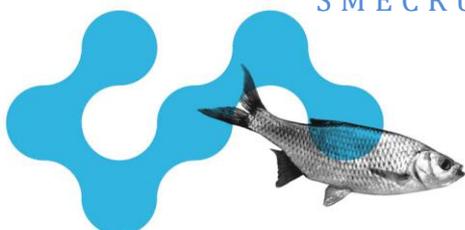
## Mission J - Plan de Gestion de la Ressource en Eau

Réalisation de projets citoyens

En lien avec le dernier point du détail des délibérations, il est proposé d'inscrire au budget une enveloppe pour la mise en œuvre de projets citoyens.

Ont été inscrits au budget :

Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Mise en œuvre projets citoyens	10 714	Non connu	10 714	2	2



## Mission O - Mission GEMAPI

- Etude de modélisation de la crue Q 100 des Ussegés

Dans la perspective de prise de compétence de la GEMAPI, il est proposé de lancer une étude de modélisation de la crue Q 100 des Ussegés. Cette étude viendra compléter les données existantes de l'Espace de Liberté.

Ont été inscrits au budget :

Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Modélisation de la crue Q 100 des Ussegés	34 200	Non connu	34 200	1	1

## Mission K - Communication et sensibilisation habitants, élus, scolaire

- Suivi Classe d'Eau des Ussegés.

Il s'agit d'une enveloppe financière complémentaire pour le financement et le suivi de Classes d'Eau.

Ont été inscrits au budget :

Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Financement et suivi Classes d'Eau	5 000	Non connu	5 000	2	2

- Communication et sensibilisation des habitants :

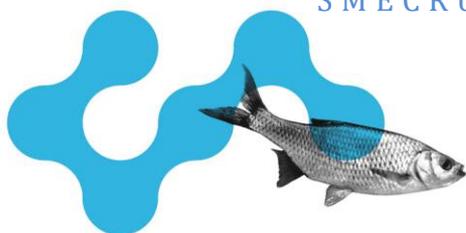
L'enveloppe ci-après permettrait la conception, l'impression et la diffusion de 2 semestriels Papy'Ussegés.

Ont été inscrits au budget :

Action	Montant inscrit en 2020	Taux de subvention	Reste à charge estimé au 11/03/2020	Priorité proposée par l'équipe technique	Priorité validée par l'assemblée délibérante
Communication et sensibilisation des habitants	10 571	Non connu	10 571	1	1

Le montant total des restes à charges d'actions hors Contrat de Rivières donc non estimé dans le montant des cotisations des EPCI membres pour la durée 2014-2019 est estimé à :

Montant total actions hors Contrat de Rivières (Priorités 1,2 et 3)	Montant subventions connu au 11/03/2020	Reste à charge estimé au 11/03/2020
288 709	110 636	178 073



<b>Montant total actions hors Contrat de Rivières uniquement Priorités 1</b>	<b>Montant subventions connu au 11/03/2020</b>	<b>Reste à charge estimé au 11/03/2020</b>
<b>197 K€</b>	<b>87 K€</b>	<b>110 K€</b>

○ Ressources humaines :

**Evolution des ressources humaines entre 2007 et 2019 :**

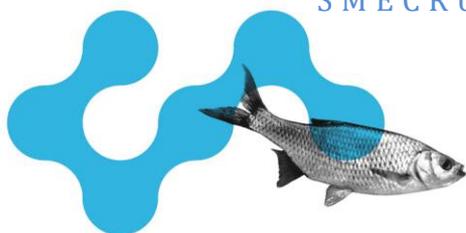
Le tableau ci-dessous, présente l'évolution des ressources humaines entre 2007 et 2019.

Année	Chargée de mission		Comptable		Technicien Rivières		Technicien zones humides		Technicien Renfort	
	ETP	%	ETP	%	ETP	%	ETP	%	ETP	%
<b>2007-2008</b>										
<b>2009</b>	1 ETP	100%								
<b>2011</b>	1 ETP	100%			1 ETP	100%				
<b>2012</b>	1 ETP	100%			1 ETP	100%				
<b>2013</b>	1 ETP	100%	1 ETP	25%	1 ETP	100%				
<b>2014</b>	1 ETP	100%	1 ETP	50%	1 ETP	100%				
<b>2015</b>	1 ETP	100%	1 ETP	71%	1 ETP	100%				
<b>2016</b>	1 ETP	100%	1 ETP	71%	1 ETP	100%	1 ETP	100%		
<b>2017</b>	1 ETP	100%	1 ETP	71%	1 ETP	100%	1 ETP	100%		
<b>2018</b>	1 ETP	90%	1 ETP	80%	1 ETP	100%	1 ETP	100%		
<b>2019</b>	1 ETP	90%	1 ETP	80%	1 ETP	100%	1 ETP	100%	1 ETP	100%

NB : le technicien renfort a été embauché l'année en 2019 pour pallier à l'absence de la personne en poste sur la comptabilité (mission comptable et paie reprises temporairement par la chargée de mission, durant l'absence de l'agent en charge de la comptabilité et faute de candidat proposé par le Centre de Gestion). L'assemblée délibérante a ensuite souhaité garder le technicien renfort pour faire aboutir le maximum de projets sur la dernière année du Contrat de Rivières. Le poste de technicien renfort arrivera à échéance le 04 mars 2020.

**Synthèse des plans de charges des différents postes et hypothèse d'évolution :**

Le tableau ci-après, présente, pour l'année 2020, par poste les missions réalisées et le nombre de jours s'y rattachant.

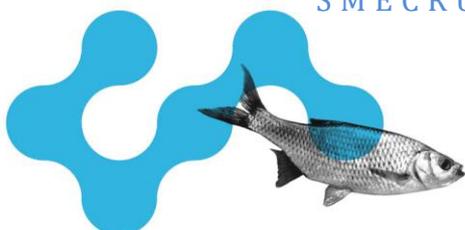


Programme d'actions prévisionnel 2020									
Objectifs de l'année N	Chargée Mission 100-->90 / 80 %	TK Zone Humide 100 %	TK Rivières 100%	TK PGRE 100%	Admin financier 80%-->70 %	TK CTENS	Assistant-e Compta	Temps total présenté	
	jrs	jrs	jrs	jrs	jrs	jrs	jrs	Jrs	%
Mission A - Construction de la stratégie globale 2020-2026	135	20	20	20	35	0	0	230	16%
Mission B - Volet Zones humides Mise en œuvre de la stratégie	0	123	0	0	0	0	0	123	9%
Mission C - Stratégie foncière Espace de Liberté	0	8	8	0	0	0	0	16	1%
Mission D - Valorisation du patrimoine lié à l'eau	0	7	0	0	0	0	0	7	0%
Mission E - Volet Hydromorphologie et dynamique fluviale	0	0	28	0	0	0	0	28	2%
Mission F - Volet Continuité écologique	0	0	35	10	9	0	0	54	4%
Mission G - Observatoire des cours d'eau et suivi des actions du syndicat	0	0	13	58	0	0	0	71	5%
Mission H - Gestion de la ripisylve et des habitats des cours d'eau	0	0	33	11	0	0	0	44	3%
Mission I - INTERREG puis au-delà de 2021, Contra Global	0	0	50	5	0	0	0	55	4%
Mission J - Plan de Gestion de la Ressource en Eau	15	0	0	93	0	21	0	129	9%
Mission K - Mission GEMAPI	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Mission L - Communication et sensibilisation habitants, élus, scolaire	7	5	5	5	3	57	9	91	6%
Mission M - Relations, concertation, appuis technique aux riverains, usagers, acteurs du territoire, collectivités	5	0	20	10	5	0	0	40	3%
Mission N - Natura 2000	0	51	0	0	0	0	0	51	4%
Mission O - CTENS Plateau des Bornes	5	0	0	0	35	105	0	145	10%
Mission P - Participation vie de la structure	121	12	14	14	71	14	92	338	24%
	<b>288</b>	<b>226</b>	<b>225</b>	<b>226</b>	<b>158</b>	<b>197</b>	<b>101</b>	<b>1421</b>	<b>100%</b>

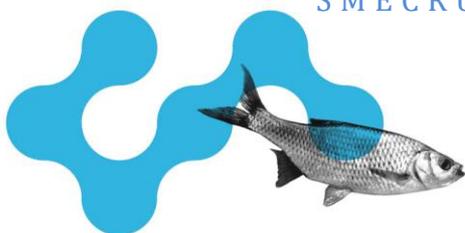
## Éléments explication et d'analyse 2020 et prospectives 2021-2026 :

Evolution des missions au sein de l'équipe actuelle. Equipe composée de 4 ETP en postes permanents :

- Chargée de mission / Responsable de structure (poste permanent) :** évolution du poste vers du pilotage, du management et de la gestion des ressources de la structure type DGS dans l'objectif de répondre mieux aux attentes de l'équipe, des politiques et des partenaires institutionnels / financiers et techniques (conclusion issue de l'étude Bilan du Contrat de Rivières). Les dossiers techniques qui étaient à ce jour rattachés à la chargée de mission : communication/sensibilisation, PGRE seront ventilés sur d'autres postes,
   
 → Poste qui reste en 2020 en surcharge de nombre de jours de travail effectif pour un 100% ETP (souhait de l'agent d'évoluer vers un poste à 80% /90%). Des ajustements avec le Président et le Bureau restent à trouver pour alléger la charge de travail de l'agent.



- **Administrative / financier // Responsable administrative et financier (poste permanent):** évolution du poste vers du pilotage de structure sous l'angle comptable/ financier. Les missions se limiterait à : 1-de la comptabilité analytique lié à la multiplicité des actions (donc multiplicité des subventions, marchés, factures...) menées par le Syndicat de Rivières, 2-de la gestion des conventions (délégation de compétence, prestation de services), 3-des rendus de bilans annuels vers les membres du Syndicat de rivières + collectivités du CTENS Plateau des Bornes, 4-le suivi de carrière. Les autres missions de type fonctionnement de la structure : gestion des factures de fonctionnement, suivi des formations / arrêt / congés, gestion des courriers / appel téléphonique / logistique seront reventilées dans d'autres postes.  
→ **Poste dimensionnée dans la maquette ci-dessus pour répondre au souhait d'évolution de l'agent de 80% à 70% indiqué lors de son entretien individuel annuel 2019.**
- **Technicien en charge des thématiques zones humides, Natura 2000, patrimoine lié à l'eau (poste permanent)** : poste qui évolue peu en 2020, si ce n'est une augmentation du nombre de jours liés à la mission Natura 2000 (extension du site).  
L'activité zones humides est constante d'une année à l'autre et le sera sans doute sur les 6 prochaines années.  
Les possibles évolutions en matière de charge de travail seraient liées : 1-aux conséquences issues de l'extension du Natura 2000 : nouvelles actions, 2-au niveau d'ambition des élus du territoire sur la thématique patrimoine liée à l'eau.  
→ **Poste correctement dimensionné pour 2020.**
- **Technicien en charge rivières, ripisylves, INTERREG (poste permanent)** : poste dont le volume d'activité sera lié au niveau d'ambition des élus du territoire sur la période 2020-2026 à mener certaines actions rivières moins bien aidées par les financeurs que sous le Contrat de Rivières 2014-2019. Néanmoins, 2 gros projets rivières restent encore à venir : restauration hydromorphologique du secteur Bonlieu, continuité écologique sur le Fornant. A cela s'ajoute les projets sur la ripisylve et la lutte contre les invasives. Le poste devra sans doute évoluer vers la prise en compte de la thématique inondation (GEMAPI) sur le territoire.  
→ **Poste correctement dimensionné pour 2020.**  
**Attention l'agent occupe depuis 3 ans son poste, son contrat arrivera à échéance le 2 avril 2020 prochain. Il convient de relancer une consultation.**
- **Technicien observatoire et gestion quantitative de la ressource** : ce poste reprend en partie les missions techniques de la chargée de mission pour ce qui concerne le PGRE (projets techniques) ainsi que le déploiement de l'ensemble des observatoires. Observatoires nécessaires pour la transmission des données à l'Etat, l'Europe....  
→ **Poste correctement dimensionné pour 2020. Mais le contrat de la personne en poste arrive à échéance le 4 mars prochain.**



- **Technicien CTENS Plateau des Bornes, concertation citoyenne PGRE, classe d'eau, communication :** les principales missions de ce technicien sont directement et majoritairement rattachées à la mise en œuvre technique du CTENS du Plateau des Bornes. Il est également proposé d'y rattacher 2 missions gérées antérieurement par la chargée de mission : la concertation citoyenne sur le PGRE à partir de 2021, le suivi des Classes d'Eau des Ussegés et la communication.  
→ **Poste correctement dimensionné pour 2020.**
- **Poste assistante comptable :** l'agent sur ce poste reprendra les missions antérieurement occupées par la responsable administrative et financier et ne pouvant plus être assurées au regard du surcroît du volume d'activité et du souhait de diminuer son temps de travail. Ainsi, les missions rattachées sur ce poste concerneront : la gestion des factures de fonctionnement, suivi des formations / arrêt / congés, gestion des courriers / appel téléphonique / logistique seront reventilée dans d'autres postes.  
→ **Poste correctement dimensionné pour 2020.**

**RAPPEL :**

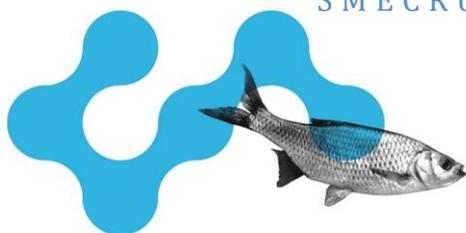
Lors du Comité Syndical du 21 février 2020, l'assemblée délibérante a validé, la création des postes :

- Technicien gestion quantitative et observatoires,
- Technicien CTENS Plateau des Bornes / Concertation.

La délibération portant sur la création du poste d'assistante de gestion a été ajournée. Il a été néanmoins convenu de compléter le poste pour avoir 1ETP.

**Coûts des postes et subventions possibles :**

PREVISIONS 2020							
Poste occupé	Nbre jours travaillés sur l'année (jours)	salaires annuels bruts (€)	charges patronales annuelles (€)	Total coûts salariaux annuels (€)	Subvention sur charges de personne	Reste à charge sur ch pers (€)	Subvention sur charges attachées au ch de personnel
Responsable de structure	226	41 100	18 300	59 400	9 653	49 748	
Responsable financier	158	16 779	7 900	26 199		26 199	
Technicien-ne rivières n°1	226	26 000	12 000	38 000	19 000	19 000	5 700
Technicien-ne zones humides	226	26 800	16 000	42 800	26 750	16 050	6 420
Technicien-ne PGRE	226	24 000	11 300	38 000	19 000	19 000	5 700
Technicien-ne CTENS	200	24 400	11 600	38 000	38 000	0	
Assistant-e comptable	101	10 200	4 590	11 228		11 228	
<b>TOTAL</b>	<b>1 363</b>	<b>169 279</b>	<b>81 690</b>	<b>253 627</b>	<b>112 403</b>	<b>141 225</b>	<b>17 820</b>
						<b>Reste à charge (141 225 -17820)</b>	<b>123 405 €</b>



**Evolution des frais de structures et des charges de personnel :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Reste à charge frais de structure (après subventions dédiées aux frais de structure)	25 754,36 €	41 682,05 €	34 290,10 €	32 525,84 €	44 864,54 €	44 137,65 €	78 348,15 €
Reste à charge frais de structure y compris toutes charges de personnel après subventions sur postes et frais de structure	42 859,38 €	62 337,43 €	71 176,82 €	72 438,20 €	95 476,11 €	138 512,47 €	141 311,00 €

L'augmentation :

- 23 K€ entre 2017 et 2018 s'expliquent par une diminution des subventions de la Région sur les postes,
- 43 K€ entre 2018 et 2019 s'expliquent par le recours du technicien renfort ainsi qu'un complément de poste en appui à la responsable administratif et financier.

2020 sera stable par rapport à 2019 :

- L'ETP technique renfort embauché en 2019 est reconduit cette fois ci sur un poste permanent,
- Un renfort au poste de responsable administratif et financier sera reconduit pour avoir l'équivalent d'1 ETP,
- Le poste de technicien CTENS est payé en quasi-totalité via les subventions du département et les cotisations des communes et gémapiens maitres d'ouvrage du CTENS Plateau des Bornes.

L'assemblée échange sur une revalorisation des salaires des salariés. Elle valide une augmentation de l'ordre de 3,5 % à répartir sur les effectifs déjà en poste à l'exception de responsable de structure qui en a bénéficié lors de sa CDIation.

Cette revalorisation poste par poste s'appuiera sur des données récupérées par la responsable auprès des syndicats de rivières voisins.

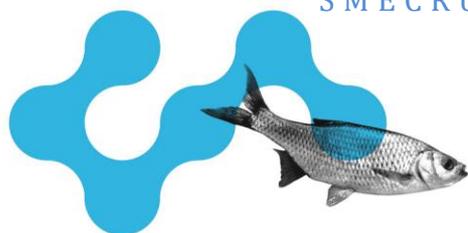
o [Éléments de contexte et hypothèses budgétaires externes au Syndicat :](#)

● Cotisation des adhérents du SMECRU

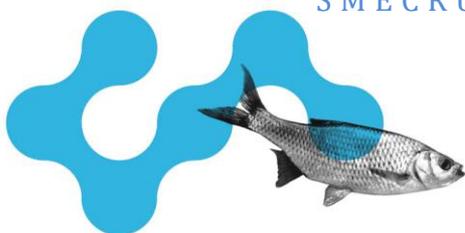
Les collectivités adhérentes au SMECRU ont cotisé à hauteur de 272 400 €/an pendant 6 ans de 2014 à 2019 (principe d'une cotisation lissée sur la durée du Contrat de Rivières : 6 x 272 400 € = 1,6 Millions € de participation).

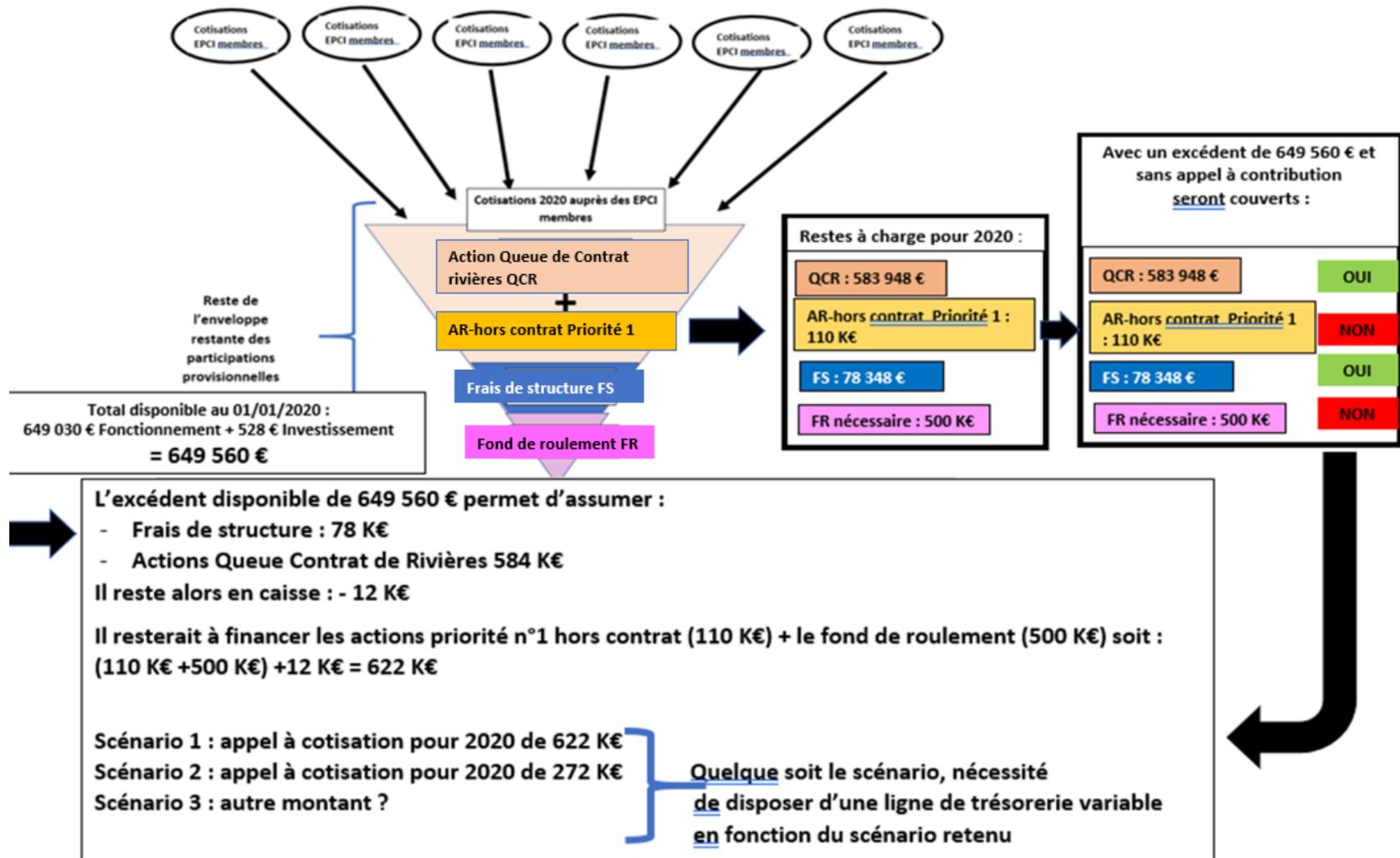
Pour 2020, la proposition pour le montant de l'appel à contribution portera sur :

- A minima : la couverture des frais de structure. Lors du calcul des cotisations sur la durée 2014-2019, le montant avait été calculé uniquement sur les restes à charges des actions du Contrat de Rivières. Les frais de structure n'ont pas été compris dans l'enveloppe de 1,6 Millions €. Il s'agissait d'un oubli et non d'une volonté politique,



- La couverture et le paiement des actions dites de queue de Contrat de Rivières (c'est-à-dire les actions engagées durant les années antérieures, mais non terminées à ce jour). Dans l'hypothèse où l'enveloppe restante des participations provisionnelles serait insuffisante, l'Assemblée sera amenée :
  - o à définir les priorités d'intervention pour le Syndicat de Rivières,
  - o à décider du niveau de cotisation des membres pour couvrir la fin des actions engagées
- La constitution d'un fonds de roulement de trésorerie. Le lissage des contributions sur 6 ans entre 2014 et 2019, sans lien direct avec l'avancement des actions sur le terrain a permis d'avoir un fond de roulement. En cette fin de Contrat de Rivières, ce fond de roulement va être fortement diminué. Or, le Syndicat de Rivières a besoin de ce fond pour faire face à :
  - Au décalage dans l'obtention des avances et des soldes de subvention (environ 500 000 € en attente au 31-12-2019),
  - Au décalage dans l'obtention du FCTVA,
  - A la difficulté d'obtention de lignes de trésorerie auprès des banques.





L'Assemblée, après avoir débattu valide le scénario n°2 avec un appel à cotisation à hauteur de 272 400 € pour l'année 2020.

Jean-Yves MÂCHARD rappelle que les acomptes des subventions doivent être demandés.

Aurélie RADDE indique la structure veille à les demander systématiquement et qu'elle est de ce fait est à jour sur ce point.

Jean-Louis VIDAL demande si dans les collectivités membres ont recours à la taxe GEMAPI.

Jean-Yves MÂCHARD répond que la CCUR a délibéré la taxe et qu'elle lève annuellement 130 K€.

Christian BUNZ rappelle que l'argent de la taxe doit aller aux actions relevant de la compétence GEMAPI et que les collectivités doivent être en mesure de justifier de son utilisation.

Le Président souhaite également savoir si l'assemblée souhaite instaurer des indemnités pour le Président et les Vice-Présidents du Syndicat de Rivières.

Jean-Louis VIDAL indique que pour le cas d'un conseiller qui deviendrait Président ou Vice-Président du Syndicat de Rivières, il serait important que ce dernier perçoive une indemnité. Indemnité qu'il ne perçoit pas par ailleurs pour son poste de conseiller. Par contre l'analyse ne serait pas la même pour un élu qui percevrait des indemnités pour son poste de maire/adjoint et Président/ Vice-Président de communauté de communes.

Patrick BLONDET, souhaite que des indemnités soient instaurées compte tenu du fait que les Présidents ont des responsabilités.

Le Président a l'impression que le statut de bénévole comme c'est actuellement le cas, est souvent considéré comme un motif de manque de sérieux.

Sylvain BLONDON note qu'il serait important de prévoir une ligne budgétaire pour les prochains élus.

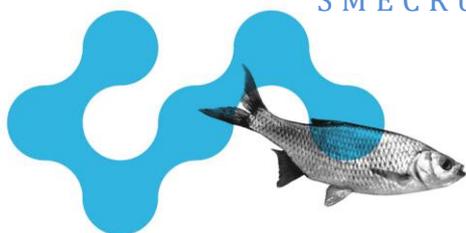
L'Assemblée demande à Aurélie RADDE quel pourrait être le montant des indemnités.

Aurélie RADDE répond qu'elle n'est pas en mesure de répondre car il ne lui était pas demandé de se renseigner sur ce point en amont du montage budgétaire.

Après renseignements pris à l'issue de la séance : les indemnités brutes mensuelles sont pour un syndicat mixte fermé tel que Les Usse, pour une population 20 000 à 49 999 habitants :

- Président : 11 943.57€/an soit 995.30€/mois
- Vice-Président : 4 779.30€/an soit 398.27€/mois

Après consultation menée par le Président de l'Assemblée hors séance, cette dernière valide une enveloppe de 24 000 € par an pour les indemnités.



SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
011 Charges à caractère général	1 839 890,22 €	74 Dotations et participations	1 674 164,35 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	258 257,00 €	013 Remboursements sur charge	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	24 001,00 €	70 produits des services	0,00 €
66 Charges financières (remboursement des intérêts)	1 000,00 €	77 produits exceptionnels	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	4 000,00 €	002 Excédents de fonctionnement reportés	649 031,70 €
022 Dépenses imprévues	10 000,00 €		
<b>Total dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>2 137 148,22 €</b>	<b>Total recettes réelles de l'exercice</b>	<b>2 323 196,05 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
042 Opérations d'ordre entre section	15 000,00 €	042 Opérations d'ordre entre section	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement (autofinancement)	64 241,78 €		
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>79 241,78 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 216 390,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 323 196,05 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
16 Emprunts (remboursement du capital)	0,00 €	10222 F.C.T.V.A	0,00 €
20 Immobilisations incorporelles	5 448,00 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	27 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	139 980,34 €	13 Subventions d'investissement	104 158,22 €
23 Immobilisations corporelles en cours	13 500,00 €	16 Emprunts	0,00 €
020 Dépenses imprévues	10 000,00 €		
45 Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €	45 Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €
Reste à réaliser exercice 2019	135 200,00 €	Reste à réaliser exercice 2019	196 600,00 €
001 Déficit d'investissement reporté	87 871,66 €	001 Excédent d'investissement reporté	0,00 €
<b>Total dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>392 000,00 €</b>	<b>Total recettes réelles de l'exercice</b>	<b>327 758,22 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
		040 Opérations d'ordre entre section	15 000,00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	64 241,78 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>79 241,78 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>392 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>407 000,00 €</b>

106 806,05 €

121 806,05 €

15 000,00 €

Après avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité :

-ADOpte le budget primitif du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des UsseS de l'exercice 2020, en sur-équilibre, arrêté comme suit :

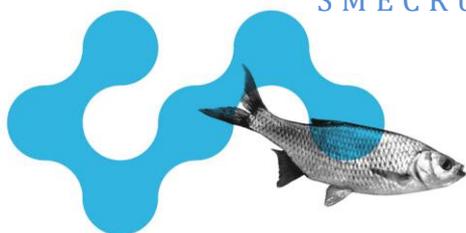
	DEPENSES	RECETTES
- SECTION DE FONCTIONNEMENT :	2 216 390,00 €	2 323 196,05 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :	392 000,00 €	407 000,00 €

dont restes à réaliser exercice 2019 :

135 200 € dépenses d'investissement

196 600 € recettes d'investissement

-APPOUVE le tableau des emplois tel que présenté en annexe du budget.



## 6/ Attribution du marché observatoire de la qualité des eaux 2020-01

En 2013, le Syndicat de Rivières a mené une étude qualité sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant.

Les actions du Contrat de Rivières ayant pour objectif d'améliorer la qualité des eaux, un bilan à l'issue des 6 ans d'intervention est nécessaire.

Par ailleurs dans le but de suivre l'évolution de la qualité des eaux, le Syndicat de Rivières doit se doter d'un observatoire.

Dans ce contexte, une consultation a été menée :

**CONSIDERANT** que le mode de passation est un marché formalisé,

**CONSIDERANT** l'avis public à la concurrence lancé le 07/01/2020 avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation <http://www.marches-publics.info>, puis la parution web sur le BOAMP et le JOUE le 07/01/2020 (avis n° 2020/S 007-011344).

### **Objet du marché :**

Le SMECRU a lancé une consultation pour :

« L'observatoire de la qualité des eaux : suivi de la qualité des eaux du bassin versant des Usse »

### **Description :**

Il s'agit d'un marché accord-cadre conclu pour une période de 12 mois. Ce marché peut être reconduit pour 3 périodes de 12 mois pour une durée maximale n'excédant pas 48 mois.

### **Délai :**

La remise des offres a été fixée au 10/02/2020 à 12h00.

### **Sélection et jugement des candidatures et de l'offre :**

La sélection des 3 candidats s'est réalisée à partir d'une analyse technique et d'un classement économique en 2 phases selon les critères de pondération suivants :

- Qualité du mémoire méthodologique et technique : 60%,
- Prix de la prestation : 40%

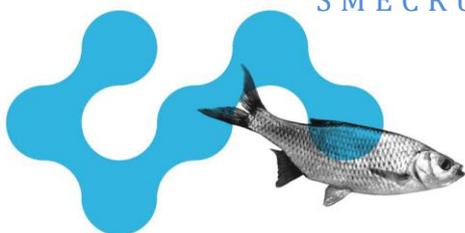
### **Résultats :**

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie :

- le 26 février 2020 pour sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères de pondération ci-dessus.

Le groupement du bureau d'étude dont le mandataire est **GEN TERO** a ainsi été retenue.

Pour le financement de ce marché, le SMECRU aura recours à ses fonds propres et à des aides de la Région Rhône Alpes, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et du Conseil Départemental de la Haute Savoie.



MARCHE	PRESTATAIRE RETENU	MONTANT DE BASE €
Observatoire de la qualité des eaux : suivi de la qualité des eaux du bassin versant des UsseS Référence : 2020-01	GroupeMENT GEN TERE0 - LEMNA	142 976€ HT, soit 171 571.20€ TTC

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**, à l'unanimité :

**-DECIDE** d'attribuer le marché au groupement mandaté par GEN TERE0,

**-AUTORISE** le Président à signer tous les documents contractuels liés au marché public suivant :

MARCHE	PRESTATAIRE RETENU	MONTANT DE BASE €
Observatoire de la qualité des eaux : suivi de la qualité des eaux du bassin versant des UsseS Référence : 2020-01	GroupeMENT GEN TERE0 - LEMNA	142 976€ HT, <u>soit</u> 171 571.20€ TTC

**-AUTORISE** le Président à solliciter des subventions correspondantes auprès de la Région Rhône-Alpes, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers,

**-DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets,

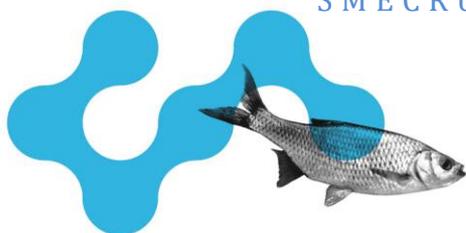
#### 7/ Autorisation donnée au Président à signer une convention de partenariat avec le CPIE-Bugey Genevois

La présente convention de partenariat concerne une action du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et vise spécifiquement l'animation de la concertation citoyenne par le CPIE-Bugey Genevois.

#### Rappel du contexte :

En 2017, l'IRSTEA et l'Agence de l'Eau (AERMC) ont lancé un appel à projet visant à « associer les citoyens à la gestion locale de l'eau ».

Le SMECRU et le CPIE-Bugey Genevois avaient répondu conjointement à cet appel à projet.



Retenu comme territoire pilote, le bassin versant a donné lieu à une démarche participative (entre 2017 et 2018) de type concertation pour co-construire avec les habitants et les usagers, des actions visant à économiser et préserver la ressource en eau.

Cette concertation citoyenne a été co-construite par le SMECRU et le CPIE-BG, puis animée par l'association sur le bassin versant des Ussets.

Rappel du partenariat entre le SMECRU et le CPIE-BG établi 2017 :

Au regard des compétences complémentaires du SMECRU et du CPIE-BG, une première convention de partenariat a été signée le 7 avril 2017. Elle portait la réalisation de 6 étapes :

- Etape 1 : établissement d'un diagnostic : 4 animations Rand'Eau,
- Etape 2 : exploration de divers scénarios : 4 animations Bistr'Eau,
- Etape 3 : mise en situation : 4 ateliers de construction de saynète et 1 représentation théâtre forum,
- Etape 4 : formalisation d'actions : 4 ateliers groupe travail.

Cette convention prenait en compte des temps : préalables de préparation, de rédaction de documents support et de synthèse, de définition d'outils d'évaluation, de brief avec l'IRSTEA...

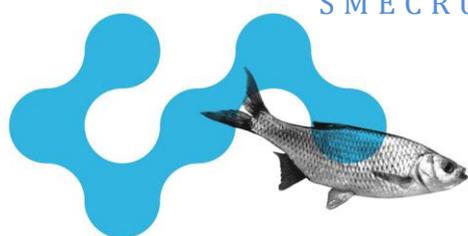
La première convention de partenariat a été établie pour un montant global de :

- 16 200 € Net de taxe pour les animations,
- 103,56 € TTC pour les frais de logistique (déplacement, collation),

Et a été subventionnée à hauteur de 80 % soit un reste à charge pour le SMECRU de 3 260 €.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention de partenariat avec le CPIE-BG dont les termes de références sont présentés ci-après :

Missions	Contenu des missions	Nb de jours
1-Accompagner le groupe pilote PGRE à prioriser et valider les actions de sensibilisation pour préserver la ressource en eau	- Réalisation d'une présentation des propositions des habitants, - Construction du déroulement et d'une méthode participative pour prioriser les propositions d'actions, - Organisation et animation de la réunion du groupe PGRE, - Compte-rendu de la réunion	6,5 j
2-Création d'un outil de communication avec les citoyens pour mettre en valeur leur travail issu de la concertation	En lien avec le SMECRU et dans la limite du budget disponible (fiche action VC.SENS 2) : 1-proposer un outil de communication pour mettre en valeur le travail réalisé avec les citoyens, 2- définition du contenu de cet outil avec les citoyens, 3-conception et création de l'outil  Livable : compte rendu de réunion, BAT	4 j



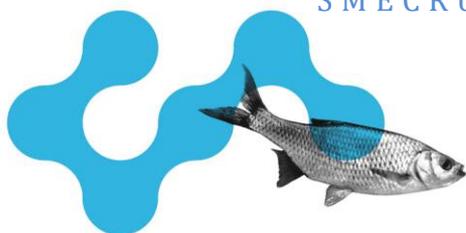
3-Recherche de fonds pour la mise en œuvre des actions prioritaires (2 projets max)	En lien avec le SMECRU : 1-démarchage des financeurs publics (Agence de l'Eau, Région, Département), 2-recherche de fonds auprès de financeurs privés, réponses à des appels à projets. 3- Montage 1 ou 2 projets avec les citoyens LivrabLe : compte rendu de réunion, formulaire d'appel à projets.	16 j
Total		26,5 jours

La présente convention :

- a pour objectif de faire aboutir le processus participatif, de mettre en valeur et de communiquer sur le travail mené par les habitants des UsseS et de trouver des appuis financiers permettant la mise en œuvre des actions qui auront été validées comme prioritaires par le groupe de Pilotage du PGRE,
- se justifie par le fait que le Syndicat de Rivières ne dispose pas à ce jour de ressources humaines disponibles pour mener l'action à son terme sur l'année 2020 (plan de charge complets des personnes en postes ou en cours de recrutement),
- se justifie par l'antériorité, la connaissance et l'expertise du CPIE-BG sur la problématique du manque d'eau sur le bassin versant des UsseS,
- vient dans la continuité des actions engagées dans le cadre de la première convention,

Le montant de la contribution financière est évalué au jour de la signature de la présente à 14 575 € Net de taxe selon la répartition suivante :

Missions	Durée (jours)	Coût (550 €/j)
1-Animation d'une réunion du groupe de pilotage PGRE dans le but de valider les actions prioritaires issues de la concertation citoyenne	6,5	3 575
2-Création d'un outil de communication avec les citoyens pour mettre en valeur leur travail issu de la concertation	4	2 200
3- Recherche de fonds pour la mise en œuvre des actions prioritaires (2 projets max)	16	8 800
<b>TOTAL</b>	<b>26,5 jours</b>	<b>14 575 €</b>



Sur ce montant l'Agence de l'eau pourrait apporter une contribution à hauteur de 80 % soit un reste à charge pour le Syndicat de 2 915 €.

Après avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les structures d'Education à l'Environnement et au Développement Durable citées ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

## 8/ Autorisation donnée au Président à signer des conventions de partenariat avec les structures d'éducation à l'environnement et au développement durable

### Contexte :

Durant l'année scolaire 2015-2016, le SMECRU a travaillé avec les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable présentes sur le territoire : Appollon74, ASTERS, CPIE Bugey-Genevois, ESAT Ferme de Chosal, FNE et LPO74 pour la réalisation d'animations auprès des écoles du bassin versant. Toutes les structures sont membres du Réseau Empreinte 74, de ce fait, elles sont agréées pour l'Education Nationale pour intervenir en milieu scolaire.

Par délibération 2015-10-02, l'assemblée a autorisé le Président à signer des conventions avec ces structures, leurs permettant ainsi de mener les animations sur le terrain. Cette délibération prévoyait une reconduction de manière expresse pour l'année scolaire 2016-2017, mais pas au-delà.

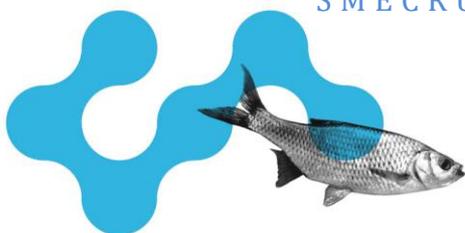
Depuis, le SMECRU a élaboré avec le Réseau Empreinte 74, en lien avec les associations locales citées ci-avant, les Classes d'Eau des UsseS. Ce dispositif pédagogique a été validé par l'Inspection Académique en juin 2019.

Ce dispositif de sensibilisation met à disposition des professeurs des écoles gratuitement et en libre téléchargement [www.rivieres-usses.com](http://www.rivieres-usses.com) 4 livrets leur permettant de dispenser une semaine de cours sur l'une des thématiques prioritaires du territoire : qualité de l'eau, manque d'eau, biodiversité, fonctionnement de la rivière.

Au cours de cette semaine de Classes d'Eau des UsseS, les professeurs peuvent faire bénéficier leurs élèves d'une animation dispensée par l'une des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable présentes sur le territoire : Appollon74, ASTERS, CPIE Bugey-Genevois, ESAT Ferme de Chosal, FNE et LPO74.

Ce sont les écoles qui choisissent l'association qui dispensera l'animation selon les compétences de cette dernière.

Le coût de cette prestation est de 500 €. Le montant couvre : 1-un temps de préparation de l'animation entre l'association et le professeur, 2-l'animation réalisée dans l'environnement de proximité de l'école.



Sur ce montant et pour chaque animation :

- 150 € sont à la charge des écoles,
- 350 € sont pris en charge par le Syndicat de Rivières.

Il est proposé d'établir de nouvelles conventions entre le Syndicat de Rivières et les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable : Appollon74, ASTERS, CPIE Bugey-Genevois, ESAT Ferme de Chosal, FNE et LPO74.

Ces conventions de partenariat préciseront :

- Les modalités d'interventions des structures : domaine d'expertise de l'association...
- Les modalités financières liées aux animations,
- Les conventions pourront être reconduites de manière express pour les années suivantes. Cette reconduction dépendra du niveau d'ambition donnée par les futurs élus dans le cadre du programme pluriannuel 2021-2026.

Après avoir débattu, le Comité Syndical, doit se prononcer sur

- Autorise le Président à signer les conventions avec les structures d'Education à l'Environnement et au Développement Durable citées ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute Savoie dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Président remercie l'ensemble des élus pour leurs investissements depuis 2014.**

**La séance est levée à 20h48**

